



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

UNI
TWIN

Chaire UNESCO
« Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Université
Catholique
de **Lyon**

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON

LIVRET DE LA CHAIRE UNESCO
"Mémoire, cultures et interculturalité"



Institut des Droits de l'Homme - Lyon
Institute of Human Rights - Lyon

Vingt-troisième Chaire UNESCO créée en France, deuxième créée à Lyon, la Chaire UNESCO de l'Université Catholique de Lyon est, pour une part, l'aboutissement d'un travail conduit depuis 1985 à l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon (IDHL). Pour son autre part, celle qui concerne l'avenir, elle veut être un lieu où les missions de l'UNESCO sont prises en compte et s'approfondissent.

Quelle autre institution qu'une université catholique, établissement à vocation universelle, était mieux placée pour engager une démarche de formation et de recherche sur les trois termes qui constituent le titre de cette chaire, "Mémoire, cultures et interculturelité", et sur la façon dont ils s'articulent ? La mémoire se forge dans des cultures unes ou plurielles, et elle porte souvent, notamment lorsque la violence s'installe, sur le choc des cultures. L'interculturel bien compris est fait de respect, notamment celui des minorités. Il scrute les interstices, il s'intéresse au peu visible.

Le programme de la Chaire UNESCO conduit sous la direction du professeur Joseph Yacoub est ambitieux : il relève à la fois de l'aventure intellectuelle et du service de l'humain.

Michel Quesnel
Recteur de l'Université Catholique de Lyon

Sommaire

I - L'Université Catholique de Lyon est dotée d'une Chaire UNESCO	p4
A - Equipe de la Chaire	p4
II - Les textes guides de l'UNESCO	p5
III - Que signifie l'expression "mémoire, cultures et interculturalité" ?	p6
IV - Objectifs de la Chaire	p7
A - La formation académique	p8
B - La recherche	p8
C - Publications.....	p8
V - Activités et mise en œuvre	p9
A - Programme d'action et calendrier (2008-2011)	p9
1- Une publication annuelle "Études interculturelles"	p9
2 - Séminaires du pôle d'excellence	p10
3 - Conférences.....	p11
4 - Colloque international (avril 2010)	p12
5 - Formation	p12
VI - Relations, partenariats et mise en réseau	p13
VII - Contact	p13

I - L'Université Catholique de Lyon est dotée d'une Chaire UNESCO

Rattachée à l'Université Catholique de Lyon (UCLy) et domiciliée à l'Institut des droits de l'homme (IDHL), la Chaire a été créée le 10 novembre 2007.

Il s'agit d'une Chaire de formation, de recherche, d'information, de documentation et d'échange en réseau international, favorisant les connexions entre les cultures.

Le projet de création d'une Chaire UNESCO "*Mémoire, cultures et interculturalité*" a pris appui sur l'expérience de plus de vingt années d'enseignement universitaire, de recherches interdisciplinaires et d'échanges internationaux et interculturels menés par l'IDHL depuis sa fondation en 1985.

La Chaire est prise en charge par une équipe d'enseignants de l'Université, formée de personnes de disciplines et d'origines culturelles diverses. Dans leur pratique professionnelle, ces enseignants sont quotidiennement appelés à travailler, dans le cadre de leurs cours ou de leurs recherches, sur la dimension interculturelle et interreligieuse.

A - Equipe de la Chaire

Titulaire de la Chaire :

Joseph Yacoub, Professeur de sciences politiques

Equipe :

Didier Agbodjan : Maître de conférence de droit et d'ethnologie

Pascale Boucaud : Professeur de droit

André S. Dizdarevic : Maître de conférence de droit

Laurent Gédéon : Maître de conférence de géopolitique

Roger Koussetogue Koudé : Maître-Assistant de droit international et de philosophie

II - Les textes guides de l'UNESCO

Notre Chaire oeuvre dans l'esprit des dispositions normatives de l'UNESCO, en particulier les textes adoptés lors de la Conférence mondiale de Mexico (6 août 1982, notamment sur la définition de la culture et de la notion d'universel), la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (2 novembre 2001) et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (20 octobre 2005). A cela, il faut ajouter la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale du 4 novembre 1966 et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée le 17 octobre 2003.

"Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix."
Acte constitutif de l'UNESCO (4 novembre 1946)

"La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Elle implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités et ceux des peuples autochtones. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée."

Déclaration universelle sur la diversité culturelle (art. 4), 2 novembre 2001

"(...) Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant."

Déclaration universelle sur la diversité culturelle (art.1)

1. Toute culture a une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées.
2. Tout peuple a le droit et le devoir de développer sa culture.
3. Dans leur variété féconde, leur diversité et l'influence réciproque qu'elles exercent les unes sur les autres, toutes les cultures font partie du patrimoine commun de l'humanité.

*Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale
(4 novembre 1966, art. 1)*

III - Que signifie l'expression "mémoire, cultures et interculturalité" ?

Voici ce que veut évoquer cette expression :

- La culture se trouvant au coeur des débats contemporains, il s'agit de souligner la diversité et la richesse des cultures, en commençant par celles qui connaissent le risque de disparaître ou d'être mises en péril, en particulier les minorités et les peuples autochtones.
- Insister sur la richesse de la pluralité culturelle et de la croisée des cultures, au sein même des études contemporaines et des initiatives dans le domaine du droit international, des implications sur le droit constitutionnel, de la paix et du dialogue interculturel et interreligieux.
- La force de la culture sur la conception et l'évolution de la normativité juridique aussi bien que sur la gestion des relations comme des conflits entre communautés sociales, ethniques et religieuses.
- Travailler sur la place des mythes et des croyances dans les diverses traditions culturelles et religieuses, notamment sur les liens entre les mythes et les institutions politiques, de même que sur les liens entre les mythes et le juridique.
- La notion d'universel et les exigences des cultures particulières.
- Approfondissement de la connaissance réciproque des cultures et des religions.

Sur ce dernier point, différentes initiatives sont consacrées au droit des minorités et des peuples autochtones et à l'anthropologie juridique des droits de l'Homme. Ces deux domaines ont montré l'enjeu déterminant d'une connaissance des environnements culturels et des systèmes de représentation, de valeurs et de croyances, ainsi que de leurs spécificités culturelles, des constructions identitaires, voire des revendications ethniques, religieuses et linguistiques.

La connaissance réciproque et son corollaire qu'est l'expression de la communauté par les diverses voies de la pensée et de la pratique, de l'art, des rites et des comportements collectifs, constituent la base et la condition de la considération mutuelle et respectueuse des peuples et des religions.

Toutes ces thématiques sont, bien entendu, abordées sous l'angle des droits de l'homme, qui est une compétence particulière des membres de l'équipe de la Chaire.

IV - Objectifs de la Chaire

La Chaire développe ses activités en direction de la formation académique et de la recherche. Ses travaux sont mis à la disposition du public par le biais de publications et de conférences.

Elle a pour objectif principal d'engager une réflexion historique et anthropologique sur les fondements et le processus de l'interculturalité, avec un accent particulier sur la place et l'évolution des cultures à l'heure de la mondialisation (art. 2 de l'Accord entre l'UNESCO et l'UCLy). Elle a aussi pour objectif de promouvoir un système intégré d'activités de recherche, de formation dans le domaine de la mémoire, cultures et interculturalité. Elle facilitera la collaboration entre chercheurs de haut niveau, professeurs de renommée internationale de l'Université et des institutions d'enseignement supérieur de la France, de l'Europe, de l'Amérique du Nord et d'autres régions du monde (art. 2 de l'Accord).

A - La formation académique

L'Institut des droits de l'homme de l'Université Catholique de Lyon, qui est pratiquement le support de la Chaire, propose une formation de type Master (Master 1, Master 2 professionnel et Master 2 recherche) et des études doctorales par le biais de cours magistraux, de séminaires et de conférences. Il s'agit d'une formation spécialisée et pluridisciplinaire où les étudiants suivent des enseignements qui relèvent aussi bien des matières juridiques fondamentales en matière de droits de l'homme que des matières situées dans des champs connexes tels que les sciences politiques, la géopolitique, la philosophie, l'anthropologie, l'éthique, etc. L'objectif de ces enseignements est de permettre aux étudiants d'intégrer de manière approfondie les problématiques liées à l'interculturalité et à l'universalité dans le cadre de leur cursus universitaire.

La formation est ouverte à d'autres unités de l'UCLy. Des liens institutionnels sont déjà tissés et des cours labellisés avec la Faculté de droit, l'École supérieure de traduction et de relations internationales (ESTRI) et l'Institut des sciences de la famille (ISF).

B - La recherche

Elle se nourrit des contributions des membres de l'équipe de la Chaire notamment des rencontres régulières en France et à l'étranger (Allemagne, Autriche, Tunisie, Irak, Cameroun...) de collaboration avec les différents membres du réseau travaillant sur des thématiques similaires et des travaux des étudiants inscrits en 3^e cycle. Ces rencontres donnent lieu souvent à des publications.

C - Publications

Elles prennent notamment la forme de la revue "*Études interculturelles*". L'approche thématique se fait forcément sur une base interdisciplinaire et la conception de cette publication met à contribution non seulement les membres de l'équipe de la Chaire elle-même, mais aussi d'autres spécialistes de l'UCLy, ceux issus du réseau et

des universités en France et à l'étranger dans une approche de partenariat entre le Nord et le Sud.

D'autre part, des membres de l'équipe de la Chaire contribuent par leurs productions intellectuelles à des publications externes comme Diogène et la Revue trimestrielle des droits de l'homme.

V - Activités et mise en œuvre

Dans le cadre de ses activités, la Chaire approfondira les quatre thématiques de recherche suivantes :

- **Les enjeux de l'interculturalité dans le cadre de la mondialisation.**

Il s'agit d'analyser les processus menant à une universalisation des cultures et d'analyser les enjeux sociaux, juridiques, géopolitiques et philosophiques de la mondialisation.

- **Les fondements de l'interculturalité.**

Cette problématique est abordée sous l'angle d'une approche historique et anthropologique des cultures.

- **La connaissance interculturelle.**

Le développement de la connaissance réciproque des cultures élargit le champ de l'universalité et est porteur d'un enjeu fort en termes de cohésion sociale et du vouloir-vivre collectif, voire de stabilité entre les Etats.

- **Le champ de la mémoire des cultures, notamment les minorités et les peuples autochtones.**

A - Programme d'action et calendrier (2008-2011)

L'activité de la Chaire se fait selon un cycle quadriennal (2008-2011) et se focalise principalement sur six axes :

1/ Une publication annuelle "Études interculturelles"

Echéances :

- Février 2008, thème dominant "*Les enjeux de l'interculturalité dans le cadre de la mondialisation*" (paru).
- début février 2009, thème dominant "*Les peuples autochtones*".
- début février 2010, thème "*Les minorités ethniques, culturelles et religieuses*" (publication des travaux du séminaire du pôle d'excellence).
- début février 2011, thème "*L'Universalité à l'épreuve de la diversité culturelle*" (publication des travaux du colloque).

2/ Séminaires du pôle d'excellence

Thème du pôle d'excellence :

Les minorités ethniques, culturelles et religieuses

sous l'angle de l'interculturalité et de la mondialisation. Approche pluridisciplinaire et transdisciplinaire.

Régularité : tous les deux ans

(Deux séminaires se tiendront le premier en *avril 2009* et le second en *novembre - décembre 2011*, liés par une cohérence d'ensemble).

Durée : deux jours

Le premier séminaire aura lieu les jeudi et vendredi 23 et 24 avril 2009.

- Sujet de ce premier séminaire : faire un état des lieux assez large des minorités ethniques, culturelles et religieuses : juridique, politique, géopolitique, constitutionnel, anthropologique, culturel, philosophique, théologique... de quelques pays ou zones géographiques.
- Une vingtaine de contributeurs
- Outre les interventions des membres de l'équipe de la Chaire et d'autres intervenants de l'UCLy, nous associerons l'UNESCO et la Commission nationale française pour l'UNESCO, ainsi que d'autres Institutions, Universités et Chaires de France (Nantes, Paris...) Tunisie, Liban, Cameroun, Thaïlande, Italie, Balkans.

Le deuxième séminaire aura lieu en novembre-décembre 2011 selon les mêmes modalités que le premier.

- Sujet du 2^{ème} séminaire. Il traitera des finalités des mouvements minoritaires ethniques et religieux, autour de la problématique suivante : Intégration, cohésion sociale et vouloir-vivre collectif.

3/ Conférences

2008

- *Vendredi 15 février* : inauguration de la Chaire. Plus de 250 personnes y ont assisté.
- *Lundi 20 octobre* : Rentrée solennelle de l'UCLy. Conférence de M. Yann Tanguy, Professeur de droit public à l'Université de Nantes, titulaire de la Chaire UNESCO "Droit, éthique et société".
- *Mardi 25 novembre* : Année européenne du dialogue interculturel. Conférence Chaire UNESCO/IDHL/Faculté de droit. Invité : M. Stelios Perrakis, Professeur des institutions internationales et européennes à l'Université Panteion, Athènes, 18h30-20h30.
- *Vendredi 5 décembre* : IDHL/Chaire UNESCO, commémoration commune du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

2009

- *Jeudi 5 février* : Cérémonie à l'occasion de la sortie du 2^{ème} numéro de la revue "*Études interculturelles*". Table ronde sur les peuples autochtones, 14h-17h.
- *Jeudi 19 novembre* : Éducation et dialogue interculturel. Invités : Madame Suzy Halimi, Professeur d'Université, Présidente du comité de l'éducation et de la formation de la Commission nationale française pour l'UNESCO, et M. Pierre Gire, Professeur de philosophie et chargé de la recherche à l'UCLy, 18h-20h30.

2010

- *Jeudi 4 février* : Table ronde sur la culture à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du discours de Jean-Paul II à l'UNESCO (2 juin 1980 - 2 juin 2010).

Invités : Mgr. Francesco Follo, Observateur permanent du Saint Siège auprès de l'UNESCO, M. Emmanuel Gabellieri, Professeur, Doyen de la Faculté de philosophie à l'UCLy, 18h30-20h30.

- *Mars / avril* : Cérémonie de lancement du troisième numéro de la revue "Études interculturelles"
- *Novembre* : La traduction, pont entre les cultures et les civilisations.

2011

- *Février* : Langues régionales et minorités linguistiques.
- *Novembre* : Le patrimoine culturel immatériel.

4/ Colloque international (avril 2010)

Thème : ***l'Universalité à l'épreuve de la diversité culturelle***

Durée : deux jours.

Date : *mercredi 7 et jeudi 8 avril 2010*

- Une quinzaine d'intervenants.
- Des invités de France et de l'étranger.

5/ Formation

Après examen de leur contenu, un certain nombre de cours donnés à l'IDHL et dans d'autres unités de l'UCLy ont été "labellisés" dans le cadre de la Chaire. En voici la liste :

• **Cours donnés dans le cadre de l'Institut des droits de l'homme (IDHL) :**

- Anthropologie juridique des droits de l'homme (J. Yacoub, Master 1)
- Droit des minorités et des peuples autochtones (J. Yacoub, Master 1).
- Religions et droits de l'homme (C. Kabeya, Master 1).
- Fondements politiques des droits de l'homme (R. Koudé, Master 2).
- Droit international des droits de l'homme (D. Agbodjan, Master 1)
- Fondements de la géopolitique (L. Gédéon, Master 2).
- Les droits économiques, sociaux et culturels (D. Agbodjan, Master 2).

- Conflits et processus de médiation (A. Dizdarevic, Master 2).
- Droit international des droits de l'enfant (P. Boucaud, Master 2).
- **Cours donnés dans le cadre de la Faculté de droit :**
 - Systèmes juridiques comparés (Marc Ollivier, 3^{ème} année licence en droit).
- **Cours donnés dans le cadre de l'École supérieure de traduction et de relations internationales (ESTRI) :**
 - Histoire et théories de la traduction (Volker Mecking, 5^{ème} année).
 - Anthropologie culturelle (Dominique Estragnat, 4^{ème} et 5^{ème} année).
- **Cours donnés dans le cadre de l'Institut des sciences de la famille (ISF) :**
 - Anthropologie de la famille (G. Eid et K. Arar, module européen).

D'autres cours seront intégrés dans la Chaire ultérieurement.

VI - Relations, partenariats et mise en réseau

La Chaire bénéficie pour son action d'un réseau dense de relations et de partenariats universitaires et extra-universitaires sur tous les continents, tissés par l'IDHL au cours des vingt trois dernières années et par l'UCLy.

Le réseau a été pensé dans une logique de diversité et de complémentarité des compétences et des expériences. Il s'agit d'un réseau d'une vingtaine de partenaires, particulièrement orienté vers les pays du Sud. Dans son activité, la Chaire s'appuiera, entre autres, sur ce réseau et le renforcera par ses propres initiatives, déjà assez avancées (France, Qatar, Tunisie, Autriche, Allemagne, Liban, Inde, Italie, Irak, Moldavie, Géorgie, Russie...) en portant une attention spéciale à la coopération avec les pays en développement.

Nous envisageons de développer des partenariats avec les autres

Chaires françaises avec lesquelles des liens existent déjà (Paris, Nantes, La Réunion...), les Ecoles associées France/UNESCO, en coopération avec la Commission nationale française pour l'UNESCO. Ce partenariat nous permettra aussi de collaborer avec leurs propres réseaux. La Chaire est associée avec d'autres Chaires UNESCO dans un réseau Unitwin sur le dialogue interculturel et interreligieux.

Dans le cadre de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948-10 décembre 2008), la Chaire envisage des activités et contributions et participe avec l'UNESCO à des rencontres-débats.

Par cet échange de connaissances et d'expériences à l'échelle mondiale, notre Chaire entend contribuer au rapprochement et à l'intercompréhension entre les cultures, les religions et les peuples.

VII - Contact

Professeur Joseph YACOUB

Titulaire de la Chaire

Université Catholique de Lyon

Chaire UNESCO "Mémoire, cultures et interculturalité"

23 Place Carnot

69286 Lyon Cedex 02

tél : 33 (0)4 72 32 50 50

Fax : 33 (0)4 72 32 51 74

e-mail : jyacoub@univ-catholyon.fr

16 juillet 2008